

Délibération n° 2024/ 21  
*Proposition d'achat terrains La Plagne*

Nombre de Conseillers

En exercice 11  
Présents 7  
Votants 8

L'an deux mil vingt - quatre  
le 29 mars à dix -neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de  
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, LEURS, REBEYRAT,  
PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MMES DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET (pouvoir  
donné à M. RIGAUDEAU)

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire.

**PROPOSITION d'ACHAT TERRAINS LA PLAGNE**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2022/033 en date du 2 septembre 2022 arrêtant l'évaluation des parcelles dont la commune a pris possession à La Plagne dans le cadre d'une procédure de biens dans maître.

Le prix au m<sup>2</sup> des parcelles non bâties cadastrées section A n° 302- Section B n° 305-792-793-794 a été estimé à 0.30 €.

La parcelle n° 302 a été vendue avec la parcelle bâtie n° 301.

Les parcelles non bâties d'une superficie totale de 4 ha 54 a 85 ca ont été proposées à l'agriculteur qui les exploite sur la base de cette estimation.

Ce dernier a fait une proposition d'achat de ces terrains à 0.20 € le m<sup>2</sup>, mise en attente par le Conseil Municipal le 27 novembre 2023 (questions diverses) avec autorisation pour le Maire de demander une évaluation par la SAFER (Valeur des terrains estimée entre 2 500 € et 3 000 €/ha).

Suite à cette estimation et après nouvelle discussion M. Thierry DESROCHES propose l'acquisition des parcelles précitées au prix de 0.22 € le m<sup>2</sup>.

Un débat s'instaure au cours duquel il est souligné la difficulté d'accès à certaines parcelles, l'inutilité pour la Commune de conserver ces terrains et l'obligation de les entretenir dans ce cas, puis Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'acquisition de M. Thierry DESROCHES et de désigner Maître Philippe HOGREL, Notaire à Bellac pour finaliser cette vente.

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte la proposition d'acquisition de Monsieur Thierry DESROCHES au prix de 0.22 € le m<sup>2</sup> des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	Contenance
A	0305	La Plagne	1 ha 49 a 90 ca
B	0792	Les Rochilles	2 ha 60 a 35 ca
B	0793	Les Rochilles	0 ha 14 a 30 ca
B	0794	Les Rochilles	0 ha 30 a 30 ca
			4 ha 54 a 85 ca

- Désigne M. Philippe HOGREL, Notaire à Bellac, pour la rédaction de l'acte notarié
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire  
Reçu à la Sous-Préfecture  
Publié le 3 avril 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
A Nouic le 3 avril 2024



Le Maire,

Serge NOUGIER

